



## Communiqué de presse

Pour améliorer la qualité de vie

### Le Locle reçoit le label "Cité de l'énergie"



C'est en automne 2007 que la Ville du Locle s'est vue octroyer le label "Cité de l'énergie". Mardi 22 avril 2008, en présence de Fernand Cuche, Conseiller d'Etat, Florence Perrin-Marti Conseillère communale, Claude Leimgruber, Conseiller communal, Matthieu Chenal, chargé de communication de SuisseEnergie pour les communes et Jean-Luc Juvet, chef du service cantonal de l'énergie, la Mère Commune a reçu officiellement la plaquette représentant ce label.

Le label "Cité de l'énergie" est une distinction de l'Office fédéral de l'énergie et de l'Association cité de l'énergie, qui est octroyée aux communes, quelle que soit leur taille, à condition qu'elles aient prévu ou appliqué des actions de politique énergétique clairement définies. Les Cités de l'énergie encouragent le recours aux énergies renouvelables, la mobilité douce et mettent en œuvre une gestion durable des ressources. Grâce au label Cité de l'énergie, les villes et les communes contribuent de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection du climat.

Le label apporte la preuve d'actions concrètes dans six domaines : aménagement du territoire, bâtiments et équipements communaux, approvisionnement et dépollution, mobilité, organisation interne et communication. Cela signifie concrètement que les Cités de l'énergie réalisent par exemple des installations de chauffage à distance couplées à une centrale à déchets de bois, mettent en place des cours d'économie d'énergie pour les ménages, assainissent les bâtiments communaux selon des standards énergétiques élevés ou soutiennent à la mobilité douce et les transports publics.

Il existe aujourd'hui plus de 150 Cités de l'énergie. Dix d'entre elles ont atteint la plus haute distinction pour une Cité de l'énergie. Environ 2,5 millions de personnes habitent aujourd'hui dans une Cité de l'énergie en Suisse. /.

## **Label minergie pour le Cifom-Auto**

Les travaux de modernisation et d'agrandissement du CIFOM auto ont été réalisés de telle manière à ce que l'ensemble du bâtiment respecte les exigences du standard MINERGIE. Avec ce label, le CIFOM auto fait partie des 7 bâtiments recensés comme "bâtiments minergie" dans la Mère Commune.

Les particularités de ce bâtiment sont : l'excellente isolation thermique de son enveloppe, la présence d'une aération douce et automatique à double flux, la mise en place d'une installation d'éclairage optimisée, et des besoins thermiques couverts par le chauffage à distance alimenté par une chaudière à gaz naturel.

Le label MINERGIE permet d'obtenir des locaux d'enseignement disposant d'un excellent niveau de confort, tant au niveau de la protection contre le bruit, de l'hygiène intérieure, de la qualité de l'air et du climat ambiant. D'un point de vue de la consommation, ce bâtiment consommera entre deux et trois fois moins qu'une même construction réalisée traditionnellement.

L'évolution réjouissante du nombre de bâtiments "Minergie" dans le canton de Neuchâtel ces dernières années montre une réelle prise de conscience, tant par les pouvoirs publics que par les privés, de l'importance de ce label.

Le Locle, le 22 avril 2008